



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrons
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2025 031

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le quatorze avril deux mil vingt-cinq, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 8 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle des 4 vents à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE-LE-BERENGER), Hugues GRIMAULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEU), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Adélaïde DEJARDIN, Alain FORTIN, Pascal FOUCAULT, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLOU, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Laurette BOUCLY (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe BRUNET délégué suppléant remplaçant Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIER), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle DUTERTRE, Pierre LECOURT (EVRON), Evelyne DUPONT, Benoît QUINTARD (MONTSURS), Michel GALVANE (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Claude GARNIER (BREE), Marie-Thérèse BRETON (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Fabrice SIROT (LIVET), Jean-Noël RAVE (MONTSURS), Daniel CLIMENT (NEAU), Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures, Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources, Marie-Claude PICHOT, directrice des finances et de la commande publique et Emilie LAMBERT, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT-JEAN).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 43

Pouvoirs : Isabelle DUTERTRE donne pouvoir à Adélaïde DEJARDIN

Michel GALVANE donne pouvoir à Laurette BOUCLY

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B *sexies*,

VU le budget primitif 2025 de la Communauté de communes des Coëvrons,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2025 pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la cotisation foncière des entreprises,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires *et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale*,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Performance publique » en date du 20 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 45
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 45

✚ **FIXE** comme suit les taux des impôts directs locaux pour l'année 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	15,47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie.....	23,85 %
Cotisation foncière des entreprises	23,79 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,45 %

✚ **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Patrick COUSIN

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président absent,
Le 1^{er} vice-président,

Alain SUARD

